

L'hon. M. EULER: J'ignore s'il s'en trouve autour de lui, mais je dis que les ennemis de l'étatisation, qu'ils soient journalistes ou autre chose, calculent l'intérêt sur chaque sou placé dans les Chemins de fer nationaux et inscrit sur les livres de la compagnie. Ils le calculent sur toutes les sommes qu'ils rencontrent. Je les ai vus dans certains journaux porter le déficit à 100 millions de dollars. C'est ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que l'intérêt sur toute la somme était inscrit au crédit du Gouvernement sur les livres de la compagnie.

J'approuve entièrement les remarques que vient de faire le ministre. Je ne suis pas souvent d'accord avec lui, mais je ne puis croire que le Gouvernement essaye de propos délibéré de ruiner les Chemins de fer nationaux. Je ne porterai jamais une accusation de ce genre même contre mon pire ennemi. Tout ce que j'ai cherché à faire était de préserver les Chemins de fer nationaux et d'empêcher qu'on ne trompe le peuple canadien. Ce que je demande est qu'on nous donne une idée exacte des obligations des Chemins de fer nationaux; c'est tout.

M. HEAPS: Je tiens à dire quelques mots à ce sujet. Le débat de cet après-midi a tourné plus ou moins en une discussion sur la structure financière des Chemins de fer nationaux. Je m'attendais à ce qu'on nous donne, au cours de ce débat, une raison pour la nomination de nouveaux vérificateurs mais jusqu'à présent tout ce que j'ai entendu dire à ce sujet est que les banques changent leurs vérificateurs tous les deux ans; pour moi, ce n'est pas une raison valable ni même une bonne excuse. Je considère, monsieur le président, que les gouvernements se sont montrés trop enclins, dans le passé, à suivre l'exemple des banques et je crois que s'ils changeaient de tactique ce serait à l'avantage du peuple canadien.

Je ne connais nullement la maison Touche et Compagnie et je ne suis guère mieux placé à l'égard de l'autre maison que l'on se propose de nommer à sa place. Mais si les services de Touche et Compagnie ont été jugés satisfaisants, je ne vois pas pourquoi on prend d'autres vérificateurs, si ce n'est, comme l'a dit le ministre à la fin de ses remarques, pour obtenir d'une nouvelle et puissante organisation certaines suggestions au sujet du réseau; autrement dit, on appelle un nouveau médecin pour traiter le malade.

L'hon. M. MANION: Ou de nouveaux membres du Parlement, comme cela arrive souvent.

M. HEAPS: Ou de nouveaux croque-morts. Le ministre me permet-il de lui donner un exemple? Dans quelques mois, tout probablement, le Gouvernement fera un appel au peu-

ple et il se vantera sans aucun doute devant les électeurs des merveilles qu'il a accomplies depuis quatre ans.

L'hon. M. MANION: Très bien! très bien!

M. HEAPS: Le ministre en convient. Le Gouvernement demandera au peuple de lui renouveler son mandat, à cause de ce qu'il a accompli au cours des quatre dernières années. Il ne s'attend pas à un changement?

L'hon. M. MANION: Mais il pourrait lui en arriver un.

M. HANBURY: Cela ne manquera pas.

L'hon. M. MANION: On ne sait jamais, en politique. Le gouvernement ontarien en a eu, du changement.

M. SPOTTON: Les élections ayant eu lieu, qui est le nouveau ministre des Chemins de fer?

M. HEAPS: Mes honorables amis pensent qu'ils ont si bien servi la nation qu'ils devraient revenir aux affaires. Ne devrait-il pas en être de même des gens embauchés par l'Etat? Si une société de vérificateurs a donné un bon service, pourquoi en changer?

Une VOIX: Mais vous vous opposez aux monopoles.

M. HEAPS: Ce n'est pas un monopole. Si un fonctionnaire de l'Etat a rendu des services satisfaisants,—et il en est ainsi dans le cas de ces gens, comme en conviennent en général le Gouvernement, l'opposition et tous les groupes de la Chambre,—il n'y a pas de raison de les remplacer par d'autres. Cette façon d'agir est condamnable, à moins qu'on adopte la coutume de changer de vérificateurs après quelques années. Mais telle n'est pas la coutume. J'ai demandé au ministre des Chemins de fer si le Pacifique-Canadien a changé de vérificateurs, et le ministre a répondu par la négative. Si le Pacifique-Canadien se trouve bien de cette manière d'agir, le National-Canadien pourrait parfaitement s'en contenter. Je m'attendais à entendre les raisons du changement, mais on n'en a invoqué aucune. Si l'on ne peut trouver de motifs plus graves que le prétexte invoqué par le ministre des Chemins de fer, si l'on ne peut démontrer que les anciens vérificateurs n'ont pas rendu de services satisfaisants ou qu'on obtiendra de meilleurs résultats sans eux, nous ne devrions pas procéder à la modification.

M. NEILL: L'un des effets de ce projet de loi sera de faire perdre à la maison George-A. Touche & Company un marché très profitable passé avec l'Etat. Si tel est l'objet de la mesure, je me prononcerai pour le projet avec